



## Le Groupe Audiens en quelques mots...

### Accompagner ses publics tout au long de la vie

Groupe de protection sociale exclusivement dédié aux professionnels de l'audiovisuel, de la communication, de la presse et du spectacle, **Audiens offre des solutions performantes et conduit des actions socialement responsables** pour les accompagner tout au long de leur vie : retraite complémentaire, assurances de personnes, médical, action sociale et prévention, services aux professions.

### La solidarité au cœur de sa mission

Les relations étroites de confiance et de proximité qu'il entretient avec les secteurs qu'il protège et sa solide expertise des spécificités des métiers qu'il représente en font **un partenaire privilégié**.

À ce titre, le Groupe Audiens est notamment gestionnaire des **garanties prévoyance** dont bénéficient les intermittents du spectacle et de la **Garantie Santé Intermittents**, la complémentaire santé dédiée aux artistes et techniciens du spectacle et de l'audiovisuel. Le dispositif prévoit également une **participation du Fonds collectif pour la santé** sur la cotisation des intermittents éligibles.

Pour en savoir + : [www.audiens.org](http://www.audiens.org) - rubrique artistes et techniciens du spectacle ou cliquez ici: [www.audiens.org/intermittents-du-spectacle](http://www.audiens.org/intermittents-du-spectacle)

Don 10€ dans le Fonds

### Gérer et informer

Dans le cadre de sa mission, le Groupe Audiens reçoit le soutien financier du ministère de la Culture et de la Communication depuis 2007 pour la **gestion du volet professionnel et social ainsi que la communication du Fonds** de professionnalisation et de solidarité des artistes et techniciens du spectacle.

Grâce à plusieurs campagnes de mailing et à une présence constante lors des manifestations professionnelles, **il informe les artistes et techniciens en situation de fragilité professionnelle de l'existence du dispositif**.

### Le Pôle Social du Groupe Audiens mobilisé

S'ils se montrent intéressés, les artistes et techniciens en difficulté ont la possibilité de prendre contact par téléphone (0 173 173 712) avec **un conseiller spécialisé**. Celui-ci explique concrètement le fonctionnement du [Fonds de professionnalisation et de solidarité](#), et analyse **la situation professionnelle et sociale de l'éventuel bénéficiaire**, notamment afin d'établir un inventaire de ses droits. **Chaque cas est traité de façon adaptée et individuelle**.

Les besoins et les attentes de la personne sont précisés lors de l'entretien qui suit. Il se déroule cette fois avec **un consultant désigné par le Groupe Audiens**. C'est alors que peuvent être abordées les actions de retour à l'emploi, ainsi que l'élaboration d'un plan destiné à les mettre en œuvre.

## **Soutenir le retour à l'emploi**

Les moyens du Fonds sont divers mais tous orientés vers un retour à l'emploi. Une démarche qui va bien au-delà du bilan de compétences. En effet, qu'il soit question de consolidation ou de changement d'orientation, **les projets sont inscrits dans le moyen et le long terme**.

Ainsi, par l'ensemble de ses actions et par la mobilisation des ressources de son Pôle Social, **le Groupe Audiens se montre fidèle à sa mission de soutien aux professionnels qu'il couvre**.

Pour en savoir + : [www.audiens.org](http://www.audiens.org)